Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260428-DELIB2026_37-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 28 avril 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 13
DE VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 20 avril 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane -Madame Andrée LOREAL – Monsieur Thomas BRON – Monsieur Guillaume DANIC – Madame Myriam BROSSIER – Monsieur Axel SAMZUN – Madame Ninon EMERAUD – Madame Michèle TOURNAY – Monsieur Jean-Pierre PILLIARD – Monsieur Daniel GURIEC- Monsieur Bernard PORTUGAL.

Absents excusés ayant donné procuration :
Monsieur Julien MATSIS à Madame Annaïck HUCHET.
Monsieur Renaud GODEFROY à Monsieur Thomas BRON.

Madame Myriam BROSSIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-37
OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 31 mars 2026 a été établi par le secrétaire de séance en la personne de Monsieur Thomas BRON.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026.

Fait et délibéré à Bangor
Le 28 avril 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

